

## **BUREAU DIRECTEUR FEDERAL TELEPHONE**

### **24 avril 2012 /12H15 – 12H50**

**Présents**

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN

**Absents excusés**

Emmanuel CHABANNES, Françoise HUOT JEANMAIRE



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

Le Président LESCURE adresse toutes ses félicitations aux athlètes élites, paratriathlon et groupes d'âges pour leurs performances à l'occasion des championnats d'Europe à EILAT (Israël) :

**Athlètes « élite » femmes :**

Emmie CHARAYRON, médaille de bronze  
Jessica HARRISON 4ème  
Carole PEON 10ème

**Athlètes « élite » hommes :**

Tony MOULAI 4ème  
Aurélien RAPHAEL 10ème  
Frédéric BELAUBRE 20ème  
Pierre LE CORRE 24ème

**Juniors femmes :**

Léonie PERRIAULT médaille d'argent  
Jeanne LEHAIR 25ème

**Juniors hommes :**

Simon VIAIN 4<sup>ème</sup>  
Dorian CONINX 5<sup>ème</sup>  
Yohan SABY 8<sup>ème</sup>  
Raphael MONTOYA 13ème

**Paratriathlètes :**

Yann GUANTER Médaille d'or TRI 5  
Geoffrey WERSY Médaille de bronze TRI 3

**Groupes d'âges :**

- Résultats Sprint 55-59 ans Hommes  
Michel DARRAS 3<sup>ème</sup>
- Résultats Sprint 25-29 ans Femmes  
Nathalie DARRAS 7<sup>ème</sup>
- Résultats Courte Distance 25-29 ans Femmes  
Emilie DARRAS 6<sup>ème</sup>
- Résultats Courte Distance 40-44 ans Hommes  
David HOLZMAN 51ème

Le Président LESCURE adresse également toutes ses félicitations à Denis JAEGER, élu au sein de l'Executive Board de l'ETU.

Le Président LESCURE remercie Dominique FRIZZA et Jean-Michel BUNIET pour l'excellent accueil qui lui a été réservé à l'occasion des réunions qui se sont tenues dans les ligues Centre et Nord Pas de Calais avec le Comité Directeur de Ligue et les clubs. Les échanges ont été riches et fructueux.

## 1. Conciliation F.F.TRI./LOMME

Le Président LESCURE a profité de son passage dans la ligue Nord Pas de Calais pour rencontrer Monsieur Francis DE JAEGHERE, Président du club de Lomme. Les motifs de la saisine de la commission de conciliation et les termes de la proposition de conciliation ont été évoqués. Le Président LESCURE a informé Monsieur DE JAEGHERE de la position du BDF, à savoir un refus de la proposition de conciliation mais un souhait de trouver une solution intermédiaire.

Considérant que les deux athlètes qui ont muté vers le club de Vitrolles ont été intégralement formés par le club de Lomme depuis leurs débuts, un juste retour est attendu en compensation du travail et de l'investissement du club. Le Président du club de Lomme a fait savoir au Président LESCURE qu'il considérerait le différend clos avec une transaction de 3000 € au titre des droits de formation (2500 € à la charge de la F.F.TRI. / 500 € à la charge du club d'accueil).

Cette proposition est acceptée par les membres du BDF. Elle sera également proposée au club d'accueil.

En conséquence, la F.F.TRI. notifiera au CNOSF son refus de la proposition de conciliation, elle en informera le club de Lomme et lui confirmera son acceptation de la transaction de 2500 €.

## 2. Proposition de création d'une licence loisir jeune

A ce jour, beaucoup de jeunes prennent une licence compétition jeune sans pour autant participer à des compétitions simplement parce que la licence compétition jeune est très souvent moins chère que la licence loisir.

Cette situation est pénalisante pour les clubs déposant un dossier de demande de labellisation Ecole de Triathlon \*\* ou \*\*\* dans la mesure où l'un des critères de labellisation repose sur le taux de participation de leurs jeunes à plusieurs compétitions.

Le risque est que les clubs refusent ces jeunes pour ne pas mettre en péril leur labellisation.

Pour remédier à cette situation, il est proposé de segmenter la licence Loisir en deux catégories :

- La licence loisir senior et vétérans,
- La **licence loisir jeune**,

Et de ne tenir compte, pour certains critères que des licenciés compétition jeunes.

Cette proposition d'évolution n'aura pas d'incidence sur la labellisation de la saison 2013 (novembre 2012).

Afin de pouvoir faire évoluer les critères de labellisation de la **saison 2014** (novembre 2013) en tenant compte des seuls licenciés jeunes compétiteurs pour la prochaine :

- 1) il faut pouvoir distinguer les licences jeunes compétition des licences jeunes loisir au 30 septembre 2013,
- 2) cela suppose donc la possibilité de pouvoir prendre une licence jeune loisir lors de la **saison 2013** (novembre 2012),
- 3) cela n'est possible que si une Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée, convoquée très prochainement, en valide la création et le coût ; que le système de prise de licence et le formulaire de licence soient rapidement corrigés.

Compte tenu des délais, de l'existence d'une part fédérale et d'une part régionale sur chaque licence, dans l'hypothèse où les ligues régionales valideraient la création d'une licence jeune loisir, il est proposé de soumettre les deux options suivantes aux ligues régionales lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée :

- Soit la ligue est en mesure de mettre en place une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) et elle fixe elle-même la part régionale lors de cette AGE.
- Soit la ligue n'est pas en mesure de mettre en place une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) et dans ce cas la part ligue sera égale au plus bas coût des deux parts régionales suivantes « licence loisir » ou « licence jeune compétition ».

- Il sera recommandé ou imposé que le cout total de la licence loisir jeune soit inférieur au cout total de la licence compétition jeune et au plus égal au cout total de la licence loisir adulte.

Cette proposition est acceptée par les membres du BDF. Elle sera proposée au CDF et à l'AGE.

### **3. Calendrier de convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire et projet d'ordre du jour**

Compte tenu de la nécessité de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire pour valider l'acquisition d'un bien immobilier ou pour donner mandat au Président et au BDF pour effectuer une acquisition immobilière, il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour la proposition de création de la licence loisir jeune.

Le projet d'ordre du jour proposé est le suivant :

- 1) Projet d'acquisition d'un bien immobilier
  - a. Si la F.F.TRI. dispose d'une offre précise et chiffrée pour cette AGE, proposition de validation de l'achat
  - b. Si la F.F.TRI. ne dispose pas d'une offre précise et chiffrée pour cette AGE, proposition de confier au Président et au BDF un mandat pour mener à bien l'acquisition
- 2) Projet de création d'une licence loisir jeune et définition de son coût
- 3) Informations et questions diverses.

Cette proposition d'ordre du jour est validée par le BDF et sera soumise au CDF pour validation avant convocation de l'AGE.

Le calendrier de réunion projeté est le suivant :

- Mercredi 9 mai 2012, 18h30 : Comité Directeur Téléphoné
- Mercredi 23 mai 2012, 18h30 : Assemblée Générale Extraordinaire Téléphonée

Cette proposition de calendrier de réunion est validée par le BDF.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Philippe LESCURE**  
**Président**

**Patrick SOIN**  
**Secrétaire Général**